



Politique Environnement et Energie du groupe CLAYENS

CLAYENS s'engage depuis des années dans le développement durable et le matérialise à travers ses démarches de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Des analyses de cycle de vie (ACV) prennent en compte cet engagement dès le développement de nos produits jusqu'à leur recyclage. Lors de nos développements et tout au long de la vie série, nous nous assurons de la préservation de la Santé et Sécurité des consommateurs finaux au travers des choix des matériaux proposés à nos clients.

Le groupe CLAYENS s'engage à satisfaire à ses obligations de conformité légales, ainsi qu'aux autres exigences des Parties Intéressées auxquelles il souscrit.

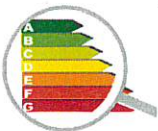
Nos enjeux clés et leurs objectifs associés pour le groupe CLAYENS sont les suivants :

- a) Identifier, sensibiliser et transversaliser les bonnes pratiques environnementales



Objectifs : Obtenir 2 nouvelles certifications ISO 14001 par an pour les filiales non certifiées.
Déploiement d'ici fin 2024 de la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement pour nos sites étrangers.

- b) Maîtriser les consommations d'énergies



Objectifs : 100% de nos sites avec un audit énergétique
Réduction de notre consommation énergétique par rapport à n-1.

- c) Surveiller et conseiller les filiales sur leur consommation d'eau



Objectif : Réduction de notre consommation d'eau par rapport à n-1.

- d) Améliorer la gestion des déchets par le déploiement de bonnes pratiques en privilégiant le recyclage/réemploi quand cela est possible



Objectif : Réduction de notre production de déchets par rapport à n-1.

- e) Respecter les objectifs fixés par les accords de la COP 21 sur nos émissions de CO₂ et validé par le SBTi.



Objectifs : Réduction de notre bilan Carbone Scope 1 & 2 de -50% d'ici 2030.
Réduction de notre bilan Carbone Scope 3 de -30% d'ici 2030.



Les indicateurs et les actions liés à ces objectifs sont sous la responsabilité de la direction HSEé groupe. Une revue d'avancement de ces objectifs est réalisée deux fois par an lors des Revues de Direction Environnement et Management Energie.

Cette politique est communiquée à l'ensemble des directeurs opérationnels et fonctionnels et mise à disposition sur l'intranet groupe. Elle est revue annuellement.

Fait à Genas, le 03/01/2023

DIRECTION GENERALE



DIRECTION HSEé



DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE